

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

DATE : 27/06/2023

REFERENCE : MINSANTE N°2023-16

OBJET : LEVÉE DES CONSIGNES DE SAISIE SPÉCIFIQUES POUR LES PATIENTS ATTEINTS DU COVID-19 DANS L'OUTIL SIVIC

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Depuis mars 2020, dans le cadre du pilotage de la réponse à la pandémie de Covid-19, chaque établissement de santé assurait les saisies des données relatives à la prise en charge hospitalière et au suivi des patients atteints du Covid-19 dans l'outil SIVIC. Cet engagement sans faille a permis de disposer en continu d'une vision fine de la situation hospitalière sur l'ensemble du territoire. Celle-ci a été essentielle pour la conduite opérationnelle de la crise à toutes les échelles.

Nous tenons en premier lieu à remercier sincèrement l'ensemble des acteurs qui y ont contribué.

La situation sanitaire en lien avec le Covid-19 s'améliore sur le long terme et l'impact sur l'offre de soins est désormais limité. Aussi et conformément à la doctrine proposée par le Haut Conseil de la Santé Publique¹ (HCSP), le Covid-19 ne nécessite plus un suivi spécifique et doit désormais être incorporé à une approche syndromique incluant l'ensemble des autres infections respiratoires aiguës (IRA).

Compte tenu de ce contexte, nous vous informons de **la levée des consignes de saisie spécifiques pour les patients atteints du COVID-19 à compter du vendredi 30 juin 2023.**

La dernière saisie dans l'outil s'effectuera à cette date et l'évènement dédié dans l'outil sera clôturé dans les suites. Aucune consigne spécifique de clôture n'est demandée aux établissements. Ces derniers viennent d'en être avisés par le biais d'un MARS.

La surveillance des recours aux urgences hospitalières et des hospitalisations après passage aux urgences se poursuit avec le réseau OSCOUR® et le système de surveillance syndromique SurSaUD®. Le suivi des caractéristiques des cas graves admis en réanimation via les déclarations du réseau de services sentinelles de réanimation complète le dispositif et contribue à maintenir la vigilance pour la détection de toute situation anormale relative au COVID-19. La surveillance virologique du SARS-CoV-2 à l'hôpital se poursuit quant à elle grâce au réseau de laboratoires hospitaliers RENAL et au Centre national de référence (CNR) Virus des infections respiratoires.

Par ailleurs, compte tenu de leur caractère essentiel pour affiner la visibilité sur les tensions hospitalières, de nouvelles consignes de saisie pour les infections respiratoires aiguës (IRA) pourront être transmises si la situation le nécessite lors de la prochaine saison hivernale.

¹ Courrier du HCSP au DGS relatif à l'évolution des mesures d'isolement des personnes infectées par le SARS-CoV-2 en date du 26 janvier 2023 : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=1271>

Nous vous remercions de nouveau vivement de votre mobilisation sur l'ensemble de la période et vous remercions par avance de la bonne prise en compte de ces consignes.

Marie DAUDE
*Directrice Générale de
l'Offre de Soins*

Signé

Pr. Christian RABAUD
*Directeur Général de la
Santé*

Signé

DIFFUSION LIMITEE